

Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-trois mai, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

**PRESENTS :**

Mme Edmonde JARDIN, **Maire**

M. Yannick DESFOUX, Mme Monique COULAIS, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, M. Jean-Charles RAMIREZ, Mme Catherine CHIOCARELLO, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, **Adjoint au Maire**

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Roger STADTFELD, Mme Agnès ALENDA, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Claire SCHAEGIS, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Pauline PRILLARD, Mme Synthia GATIBELZA, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, M. Paul GODICHE, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Erick NILES, Mme Scarlett BERGAGNA **Conseillers Municipaux**

**POUVOIRS :**

M. Rémy VILCOCQ Adjoint au Maire à M. Jean-Luc COCHEZ Adjoint au Maire, M. Didier DESFOUX Adjoint au Maire à M. Jean-Charles RAMIREZ Adjoint au Maire, M. Jean-Claude FAURE Conseiller Municipal à M. Pierre-Jean PRILLARD Conseiller Municipal, Mme Martine AUDY-SCHMITT Conseillère Municipale à Mme Claire SCHAEGIS Conseillère Municipale, M. François BROCHE Conseiller Municipal à Mme Joëlle DOLMAYRAC Conseillère Municipale, M. Daniel WATHLE Conseiller Municipal à M. Erick NILES Conseiller Municipal, Mme Marine MOGENNI Conseillère Municipale à M. Vincent BUI-HUU-TAI Conseiller Municipal, M. Jean-Claude FEDER Conseiller Municipal à Mme Isabelle SAUSSET Conseillère Municipale, M. Frédéric VAUBOURG Conseiller Municipal à Mme Scarlett BERGAGNA Conseillère Municipale, M. Mickael MAYER Conseiller Municipal à M. Roger STADTFELD Conseiller Municipal,

**Secrétaire de séance :** Madame Monique COULAIS, Adjointe au Maire

Date de convocation

**17/05/2023**

Date d'affichage

**26/05/2023**

Nombre de conseillers

En exercice : **33**

Présents : **23**

Votants : **33**

**OBJET : CONVENTION AU TITRE DU FINANCEMENT DU FONDS DE  
SOLIDARITÉ LOGEMENT POUR L'ANNÉE 2023**

Accusé de réception en préfecture  
077-217704790-20230523-CM23052023-01-DE  
Date de télétransmission : 25/05/2023  
Date de réception préfecture : 25/05/2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-29,

VU la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement,

VU le décret n°2005-212 du 2 mars 2005 relatif aux Fonds de Solidarité pour le logement,

VU le projet de convention relatif au Fonds de Solidarité Logement entre la Commune et le Département de Seine-et-Marne pour l'année 2023, ci-annexé,

**CONSIDÉRANT** que le projet de convention portant sur l'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement entre le Département de Seine-et-Marne et la commune de Vaires-sur-Marne définit les modalités de financement et de gestion du Fonds de Solidarité Logement,

**CONSIDÉRANT** que le Fonds de Solidarité Logement intervient auprès des ménages en difficulté sous la forme d'aides financières individuelles pour l'accès ou le maintien dans le logement,

**CONSIDÉRANT** que cette convention, renouvelable tous les ans, est transmise par le Conseil Départemental et précise le montant demandé par habitant ainsi que le nombre d'habitants pris en compte,

**CONSIDÉRANT** que la cotisation fixée, de 0,30 € par habitant depuis 2013, est maintenue et que le montant total de la contribution de la commune au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2023 est de 4 035 euros,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR** 33 voix pour,  
0 abstentions,  
0 voix contre.

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le projet de convention, ci-annexé, relatif à l'adhésion de la commune de Vaires-sur-Marne au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2023 et aux termes duquel la commune s'engage à contribuer à ce fonds à raison de 0,30 euros par habitant, sachant que la commune de Vaires-sur-Marne totalise 13 450 habitants, soit une contribution de 4 035 euros pour l'année 2023 inscrite au Budget Primitif 2023,

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces afférentes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 23 mai 2023,



Le Maire,



Edmonde JARDIN



Accusé de réception en préfecture  
077-217704790-20230523-CM23052023-01-DE  
Date de télétransmission : 25/05/2023  
Date de réception préfecture : 25/05/2023

Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-trois mai, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

**PRESENTS :**

Mme Edmonde JARDIN, *Maire*

M. Yohann DESFOUX, Mme Monique COULAIS, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, M. Jean-Charles RAMIREZ, Mme Catherine CHIOCARELLO, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, *Adjoint au Maire*

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Roger STADTFELD, Mme Agnès ALENDA, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Claire SCHAEGIS, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Pauline PRILLARD, Mme Synthia GATIBELZA, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, M. Paul GODICHE, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Erick NILES, Mme Scarlett BERGAGNA *Conseillers Municipaux*

**POUVOIRS :**

M. Rémy VILCOCQ Adjoint au Maire à M. Jean-Luc COCHEZ Adjoint au Maire, M. Didier DESFOUX Adjoint au Maire à M. Jean-Charles RAMIREZ Adjoint au Maire, M. Jean-Claude FAURE Conseiller Municipal à M. Pierre-Jean PRILLARD Conseiller Municipal, Mme Martine AUDY-SCHMITT Conseillère Municipale à Mme Claire SCHAEGIS Conseillère Municipale, M. François BROCHE Conseiller Municipal à Mme Joëlle DOLMAYRAC Conseillère Municipale, M. Daniel WATHLE Conseiller Municipal à M. Erick NILES Conseiller Municipal, Mme Marine MOGENNI Conseillère Municipale à M. Vincent BUI-HUU-TAI Conseiller Municipal, M. Jean-Claude FEDER Conseiller Municipal à Mme Isabelle SAUSSET Conseillère Municipale, M. Frédéric VAUBOURG Conseiller Municipal à Mme Scarlett BERGAGNA Conseillère Municipale, M. Mickael MAYER Conseiller Municipal à M. Roger STADTFELD Conseiller Municipal,

**Secrétaire de séance :** Madame Monique COULAIS, Adjointe au Maire

Date de convocation

17/05/2023

Date d'affichage

26/05/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 23

Votants : 33

**OBJET : AVENANT A LA CONVENTION POUR LA TÉLÉTRANSMISSION DES  
ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LÉGALITÉ**

Accusé de réception en préfecture  
077-217704790-20230523-CM23052023-02-DE  
Date de télétransmission : 25/05/2023  
Date de réception préfecture : 25/05/2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2131-1 et L2131-2,

VU la convention conclue entre la Préfecture de Seine-et-Marne et la Commune de Vaires-sur-Marne pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

VU le projet d'avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État, ci-annexé,

**CONSIDÉRANT** que les actes de la commune sont transmis au représentant de l'État par voie dématérialisée pour l'exercice du contrôle de légalité,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'établir un avenant afin de compléter la convention initiale en intégrant les actes budgétaires,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR** 33 voix pour,  
0 abstentions,  
0 voix contre.

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État, ci-annexé,

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous les documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 23 mai 2023,



Le Maire,

Edmonde JARDIN

Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-trois mai, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

**PRESENTS :**

Mme Edmonde JARDIN, **Maire**

M. Yannick DESFOUX, Mme Monique COULAIS, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, M. Jean-Charles RAMIREZ, Mme Catherine CHIOCARELLO, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, **Adjoint au Maire**

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Roger STADTFELD, Mme Agnès ALENDA, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Claire SCHAEGIS, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Pauline PRILLARD, Mme Synthia GATIBELZA, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, M. Paul GODICHE, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Erick NILES, Mme Scarlett BERGAGNA **Conseillers Municipaux**

**POUVOIRS :**

M. Rémy VILCOCQ Adjoint au Maire à M. Jean-Luc COCHEZ Adjoint au Maire, M. Didier DESFOUX Adjoint au Maire à M. Jean-Charles RAMIREZ Adjoint au Maire, M. Jean-Claude FAURE Conseiller Municipal à M. Pierre-Jean PRILLARD Conseiller Municipal, Mme Martine AUDY-SCHMITT Conseillère Municipale à Mme Claire SCHAEGIS Conseillère Municipale, M. François BROCHE Conseiller Municipal à Mme Joëlle DOLMAYRAC Conseillère Municipale, M. Daniel WATHLE Conseiller Municipal à M. Erick NILES Conseiller Municipal, Mme Marine MOGENNI Conseillère Municipale à M. Vincent BUI-HUU-TAI Conseiller Municipal, M. Jean-Claude FEDER Conseiller Municipal à Mme Isabelle SAUSSET Conseillère Municipale, M. Frédéric VAUBOURG Conseiller Municipal à Mme Scarlett BERGAGNA Conseillère Municipale, M. Mickael MAYER Conseiller Municipal à M. Roger STADTFELD Conseiller Municipal,

**Secrétaire de séance :** Madame Monique COULAIS, Adjointe au Maire

Date de convocation

**17/05/2023**

Date d'affichage

**26/05/2023**

Nombre de conseillers

En exercice : **33**

Présents : **23**

Votants : **33**

**OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT RELATIF AUX ASTREINTES  
APPLICABLE AU PERSONNEL COMMUNAL**

Accusé de réception en préfecture  
077-217704790-20230523-CM23052023-03-DE  
Date de télétransmission : 25/05/2023  
Date de réception préfecture : 25/05/2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur,

VU le décret n° 2002-148 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des permanences au bénéfice de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'Intérieur,

VU le décret n° 2003-363 du 15 avril 2003 relatif à l'indemnité d'astreinte attribuée à certains agents du ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer,

VU le décret n° 2003-545 du 18 juin 2003 relatif à l'indemnité de permanence attribuée à certains agents du ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer,

VU le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

VU l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 21 avril 2023,

VU le projet de règlement annexé à la présente délibération,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'établir un règlement définissant les différents types d'astreinte, leurs modalités d'organisation ainsi que la rémunération des agents les assurant,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR** 33 voix pour,  
0 abstentions,  
0 voix contre.

**ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** le règlement des astreintes applicable aux agents communaux, ci-annexé.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 23 mai 2023,



Le Maire,

Edmonde JARDIN



Accusé de réception en préfecture  
077-217704790-20230523-CM23052023-03-DE  
Date de télétransmission : 25/05/2023  
Date de réception préfecture : 25/05/2023

Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-trois mai, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

**PRESENTS :**

Mme Edmonde JARDIN, *Maire*

M. Yohann DESFOUX, Mme Monique COULAIS, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, M. Jean-Charles RAMIREZ, Mme Catherine CHIOCARELLO, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, *Adjoint au Maire*

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Roger STADTFELD, Mme Agnès ALENDA, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Claire SCHAEGIS, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Pauline PRILLARD, Mme Synthia GATIBELZA, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, M. Paul GODICHE, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Erick NILES, Mme Scarlett BERGAGNA *Conseillers Municipaux*

**POUVOIRS :**

M. Rémy VILCOCQ Adjoint au Maire à M. Jean-Luc COCHEZ Adjoint au Maire, M. Didier DESFOUX Adjoint au Maire à M. Jean-Charles RAMIREZ Adjoint au Maire, M. Jean-Claude FAURE Conseiller Municipal à M. Pierre-Jean PRILLARD Conseiller Municipal, Mme Martine AUDY-SCHMITT Conseillère Municipale à Mme Claire SCHAEGIS Conseillère Municipale, M. François BROCHE Conseiller Municipal à Mme Joëlle DOLMAYRAC Conseillère Municipale, M. Daniel WATHLE Conseiller Municipal à M. Erick NILES Conseiller Municipal, Mme Marine MOGENNI Conseillère Municipale à M. Vincent BUI-HUU-TAI Conseiller Municipal, M. Jean-Claude FEDER Conseiller Municipal à Mme Isabelle SAUSSET Conseillère Municipale, M. Frédéric VAUBOURG Conseiller Municipal à Mme Scarlett BERGAGNA Conseillère Municipale, M. Mickael MAYER Conseiller Municipal à M. Roger STADTFELD Conseiller Municipal,

**Secrétaire de séance :** Madame Monique COULAIS, Adjointe au Maire

Date de convocation

**17/05/2023**

Date d'affichage

**26/05/2023**

Nombre de conseillers

En exercice : **33**

Présents : **23**

Votants : **33**

**OBJET : PRÉSENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE POUR L'ANNÉE 2021**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n°2019-628 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique,

VU le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique qui prévoit en son article 9 que l'avis du comité technique sur le rapport social unique doit être « transmis dans son intégralité à l'assemblée délibérante »,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 7 avril 2023,

VU le Rapport Social Unique, ci-annexé,

**CONSIDÉRANT** que les collectivités locales doivent élaborer chaque année un Rapport Social Unique,

**CONSIDÉRANT** que ce rapport, qui doit être réalisé chaque année, permet de dresser un bilan des ressources humaines et d'apprécier la situation à la lumière des données sociales,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR** 28 voix pour,

5 abstentions (M. WATHLE, Mme RECULET, M. NILES, M. VAUBOURG, Mme BERGAGNA),

0 voix contre.

**ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE** du Rapport Social Unique de la commune de Vaires-sur-Marne pour l'année 2021, ci-annexé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 23 mai 2023,



Le Maire,

Edmonde JARDIN

Accusé de réception en préfecture  
077-217704790-20230523-CM23052023-04-DE  
Date de télétransmission : 25/05/2023  
Date de réception préfecture : 25/05/2023

Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-trois mai, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

**PRESENTS :**

Mme Edmonde JARDIN, **Maire**

M. Yohann DESFOUX, Mme Monique COULAIS, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, M. Jean-Charles RAMIREZ, Mme Catherine CHIOCARELLO, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, **Adjoint au Maire**

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Roger STADTFELD, Mme Agnès ALENDA, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Claire SCHAEGIS, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Pauline PRILLARD, Mme Synthia GATIBELZA, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, M. Paul GODICHE, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Erick NILES, Mme Scarlett BERGAGNA **Conseillers Municipaux**

**POUVOIRS :**

M. Rémy VILCOCQ Adjoint au Maire à M. Jean-Luc COCHEZ Adjoint au Maire, M. Didier DESFOUX Adjoint au Maire à M. Jean-Charles RAMIREZ Adjoint au Maire, M. Jean-Claude FAURE Conseiller Municipal à M. Pierre-Jean PRILLARD Conseiller Municipal, Mme Martine AUDY-SCHMITT Conseillère Municipale à Mme Claire SCHAEGIS Conseillère Municipale, M. François BROCHE Conseiller Municipal à Mme Joëlle DOLMAYRAC Conseillère Municipale, M. Daniel WATHLE Conseiller Municipal à M. Erick NILES Conseiller Municipal, Mme Marine MOGENNI Conseillère Municipale à M. Vincent BUI-HUU-TAI Conseiller Municipal, M. Jean-Claude FEDER Conseiller Municipal à Mme Isabelle SAUSSET Conseillère Municipale, M. Frédéric VAUBOURG Conseiller Municipal à Mme Scarlett BERGAGNA Conseillère Municipale, M. Mickael MAYER Conseiller Municipal à M. Roger STADTFELD Conseiller Municipal,

**Secrétaire de séance :** Madame Monique COULAIS, Adjointe au Maire

Date de convocation

**17/05/2023**

Date d'affichage

**26/05/2023**

Nombre de conseillers

En exercice : **33**

Présents : **23**

Votants : **33**

**OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT RELATIF AU COMPTE ÉPARGNE  
TEMPS (CET) APPLICABLE AU PERSONNEL COMMUNAL**

Accusé de réception en préfecture  
077-217704790-20230523-CM23052023-05-DE  
Date de télétransmission : 25/05/2023  
Date de réception préfecture : 25/05/2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n°2019-628 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, notamment dans son article 47,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

VU la délibération du 17 décembre 2010 sur la mise en œuvre des nouvelles dispositions du Compte Epargne Temps, avec son règlement validé au Comité Technique Paritaire du 14 décembre 2010,

VU la loi n°2019-828 de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 et de la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1607 heures,

VU la délibération n° 5 du 14 décembre 2021 relative à la modification du temps de travail des agents municipaux par la mise en œuvre des 1607 heures,

VU l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial du 7 avril 2023,

VU le projet de règlement, ci-annexé,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de modifier le règlement relatif au Compte Épargne Temps afin d'y intégrer les modifications apportées par la mise en œuvre des 1607 heures et des changements de modalités de dépôts,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR** 33 voix pour,  
0 abstentions,  
0 voix contre.

**ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** le règlement relatif au Compte Épargne Temps (CET), ci-annexé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 23 mai 2023,



Le Maire,

Edmonde JARDIN



Accusé de réception en préfecture  
077-217704790-20230523-CM23052023-05-DE  
Date de télétransmission : 25/05/2023  
Date de réception préfecture : 25/05/2023



Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-trois mai, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

**PRESENTS :**

Mme Edmonde JARDIN, *Maire*

M. Yohann DESFOUX, Mme Monique COULAIS, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, M. Jean-Charles RAMIREZ, Mme Catherine CHIOCARELLO, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, *Adjoint au Maire*

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Roger STADTFELD, Mme Agnès ALENDA, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Claire SCHAEGIS, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Pauline PRILLARD, Mme Synthia GATIBELZA, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, M. Paul GODICHE, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Erick NILES, Mme Scarlett BERGAGNA *Conseillers Municipaux*

**POUVOIRS :**

M. Rémy VILCOCQ Adjoint au Maire à M. Jean-Luc COCHEZ Adjoint au Maire, M. Didier DESFOUX Adjoint au Maire à M. Jean-Charles RAMIREZ Adjoint au Maire, M. Jean-Claude FAURE Conseiller Municipal à M. Pierre-Jean PRILLARD Conseiller Municipal, Mme Martine AUDY-SCHMITT Conseillère Municipale à Mme Claire SCHAEGIS Conseillère Municipale, M. François BROCHE Conseiller Municipal à Mme Joëlle DOLMAYRAC Conseillère Municipale, M. Daniel WATHLE Conseiller Municipal à M. Erick NILES Conseiller Municipal, Mme Marine MOGENNI Conseillère Municipale à M. Vincent BUI-HUU-TAI Conseiller Municipal, M. Jean-Claude FEDER Conseiller Municipal à Mme Isabelle SAUSSET Conseillère Municipale, M. Frédéric VAUBOURG Conseiller Municipal à Mme Scarlett BERGAGNA Conseillère Municipale, M. Mickael MAYER Conseiller Municipal à M. Roger STADTFELD Conseiller Municipal,

**Secrétaire de séance :** Madame Monique COULAIS, Adjointe au Maire

Date de convocation  
**17/05/2023**  
Date d'affichage  
**26/05/2023**  
Nombre de conseillers  
En exercice : 33  
Présents : 23  
Votants : 33

**OBJET : OCTROI D'UNE AIDE AUX LYCÉENS, ÉTUDIANTS ET APPRENTIS  
VAIROIS POUR LE FINANCEMENT DE LEUR CARTE IMAGINE'R POUR  
L'ANNÉE 2023-2024**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°6 du 12 avril 2022 relative à l'octroi d'une aide aux lycéens, étudiants et apprentis vairois, pour le financement de leur carte Imagine'R concernant l'année scolaire 2022/2023,

**CONSIDÉRANT** que le dispositif Carte Imagine'R est un dispositif d'aide au transport en Île-de-France pour les écoliers, collégiens, lycéens et étudiants jusqu'à 26 ans mis en place par la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités, compétents en la matière,

**CONSIDÉRANT** que les collégiens vairois bénéficient d'une subvention du Conseil départemental de Seine-et-Marne pour leur abonnement Carte Imagine'R et que la commune a décidé de prendre en charge une partie du coût de la Carte Imagine'R, pour l'année scolaire 2022/2023 des lycéens, étudiants et apprentis vairois,

**CONSIDÉRANT** que cette aide additionnelle pour faciliter l'accès des lycéens, étudiants et apprentis vairois doit être renouvelée pour l'année scolaire 2023/2024 tout en tenant compte du contexte budgétaire particulièrement inflationniste auquel est confronté la commune,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR** 23 voix pour,

7 abstentions (M. WATHLE, Mme REULET, M. NILES, M. VAUBOURG, Mme BERGAGNA, Mme MOGENNI, M. BUI-HUU-TAI),

3 voix contre (Mme SAUSSET, M. GODICHE, M. FEDER).

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'octroi d'une aide d'un montant de 60 euros aux lycéens, étudiants et apprentis vairois pour le financement de leur carte Imagine'R, pour l'année scolaire 2023/2024,

**ARTICLE 2 : PRÉCISE** que cette aide ne sera versée qu'aux lycéens, étudiants et apprentis vairois âgés de 23 ans ou moins lors de la rentrée scolaire 2023/2024,

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat avec l'agence Imagine'R concernant la mise en œuvre de ce dispositif.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 23 mai 2023,



Le Maire,

Edmonde JARDIN

Accusé de réception en préfecture  
077-217704790-20230523-CM23052023-06-DE  
Date de télétransmission : 25/05/2023  
Date de réception préfecture : 25/05/2023

Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-trois mai, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

**PRESENTS :**

Mme Edmonde JARDIN, *Maire*

M. Yohann DESFOUX, Mme Monique COULAIS, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, M. Jean-Charles RAMIREZ, Mme Catherine CHIOCARELLO, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, *Adjoints au Maire*

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Roger STADTFELD, Mme Agnès ALEND, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Claire SCHAEGIS, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Pauline PRILLARD, Mme Synthia GATIBELZA, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, M. Paul GODICHE, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Erick NILES, Mme Scarlett BERGAGNA *Conseillers Municipaux*

**POUVOIRS :**

M. Rémy VILCOCQ Adjoint au Maire à M. Jean-Luc COCHEZ Adjoint au Maire, M. Didier DESFOUX Adjoint au Maire à M. Jean-Charles RAMIREZ Adjoint au Maire, M. Jean-Claude FAURE Conseiller Municipal à M. Pierre-Jean PRILLARD Conseiller Municipal, Mme Martine AUDY-SCHMITT Conseillère Municipale à Mme Claire SCHAEGIS Conseillère Municipale, M. François BROCHE Conseiller Municipal à Mme Joëlle DOLMAYRAC Conseillère Municipale, M. Daniel WATHLE Conseiller Municipal à M. Erick NILES Conseiller Municipal, Mme Marine MOGENNI Conseillère Municipale à M. Vincent BUI-HUU-TAI Conseiller Municipal, M. Jean-Claude FEDER Conseiller Municipal à Mme Isabelle SAUSSET Conseillère Municipale, M. Frédéric VAUBOURG Conseiller Municipal à Mme Scarlett BERGAGNA Conseillère Municipale, M. Mickael MAYER Conseiller Municipal à M. Roger STADTFELD Conseiller Municipal,

**Secrétaire de séance :** Madame Monique COULAIS, Adjointe au Maire

Date de convocation

**17/05/2023**

Date d'affichage

**26/05/2023**

Nombre de conseillers

En exercice : **33**

Présents : **23**

Votants : **33**

**OBJET : AVIS SUR L'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE BURES-SUR-YVETTE  
AU SIGEIF**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-29,

VU la délibération n°23-13 du comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'électricité en Ile-de-France en date du 6 février 2023,

VU le courrier de notification du SIGEIF en date du 28 avril 2023,

**CONSIDÉRANT** que par une délibération n°23-13 en date du 28 avril 2023, le Comité du SIGEIF a autorisé l'adhésion au syndicat de commune de Bures-sur-Yvette, au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz,

**CONSIDÉRANT** que les communes membres du syndicat doivent donner un avis sur cette adhésion dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du comité,

**CONSIDÉRANT** que cette délibération a été notifiée à la commune le 28 avril 2023,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR** 33 voix pour,  
0 abstentions,  
0 voix contre.

**ARTICLE 1 : DONNE** un avis favorable à l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette,

**ARTICLE 2 : PRÉCISE** que cet avis sera notifié au SIGEIF.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 23 mai 2023,



Le Maire,

Edmonde JARDIN

Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-trois mai, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire.

**PRESENTS :**

Mme Edmonde JARDIN, **Maire**

M. Yann DESFOUX, Mme Monique COULAIS, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, M. Jean-Charles RAMIREZ, Mme Catherine CHIOCARELLO, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, **Adjoints au Maire**

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Roger STADTFELD, Mme Agnès ALENDA, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Claire SCHAEGIS, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Pauline PRILLARD, Mme Synthia GATIBELZA, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, M. Paul GODICHE, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Erick NILES, Mme Scarlett BERGAGNA **Conseillers Municipaux**

**POUVOIRS :**

M. Rémy VILCOCQ Adjoint au Maire à M. Jean-Luc COCHEZ Adjoint au Maire, M. Didier DESFOUX Adjoint au Maire à M. Jean-Charles RAMIREZ Adjoint au Maire, M. Jean-Claude FAURE Conseiller Municipal à M. Pierre-Jean PRILLARD Conseiller Municipal, Mme Martine AUDY-SCHMITT Conseillère Municipale à Mme Claire SCHAEGIS Conseillère Municipale, M. François BROCHE Conseiller Municipal à Mme Joëlle DOLMAYRAC Conseillère Municipale, M. Daniel WATHLE Conseiller Municipal à M. Erick NILES Conseiller Municipal, Mme Marine MOGENNI Conseillère Municipale à M. Vincent BUI-HUU-TAI Conseiller Municipal, M. Jean-Claude FEDER Conseiller Municipal à Mme Isabelle SAUSSET Conseillère Municipale, M. Frédéric VAUBOURG Conseiller Municipal à Mme Scarlett BERGAGNA Conseillère Municipale, M. Mickael MAYER Conseiller Municipal à M. Roger STADTFELD Conseiller Municipal,

**Secrétaire de séance :** Madame Monique COULAIS, Adjointe au Maire

Date de convocation  
**17/05/2023**  
Date d'affichage  
**26/05/2023**  
Nombre de conseillers  
En exercice : **33**  
Présents : **23**  
Votants : **33**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET PRINCIPAL**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

**VU** le Budget Primitif de l'exercice 2022 et la décision modificative qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**VU** le Compte Administratif de l'exercice 2022 soumis au vote de l'assemblée au cours de cette même séance,

**VU** l'avis de la Commission des Finances,

**CONSIDÉRANT** que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**CONSIDÉRANT** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR** 23 voix pour,

10 abstentions (M. WATHLE, Mme RECULET, M. NILES, M. VAUBOURG, Mme BERGAGNA, Mme SAUSSET, M. GODICHE, M. FEDER, Mme MOGENNI, M. BUI-HUU-TAI),

0 voix contre.

#### **ARTICLE 1 :**

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**ARTICLE 2 : DÉCLARE** que le Compte de Gestion du Budget Principal de la Ville pour l'exercice 2022 dressé par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 23 mai 2023,



Le Maire,

Edmonde JARDIN



Accusé de réception en préfecture  
077-217704790-20230523-CM23052023-08-DE  
Date de télétransmission : 25/05/2023  
Date de réception préfecture : 25/05/2023



Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-trois mai, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

**PRESENTS :**

Mme Edmonde JARDIN, **Maire**

M. Yohann DESFOUX, Mme Monique COULAIS, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, M. Jean-Charles RAMIREZ, Mme Catherine CHIOCARELLO, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, **Adjoints au Maire**

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Roger STADTFELD, Mme Agnès ALENDA, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Claire SCHAEGIS, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Pauline PRILLARD, Mme Synthia GATIBELZA, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, M. Paul GODICHE, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Erick NILES, Mme Scarlett BERGAGNA **Conseillers Municipaux**

**POUVOIRS :**

M. Rémy VILCOCQ Adjoint au Maire à M. Jean-Luc COCHEZ Adjoint au Maire, M. Didier DESFOUX Adjoint au Maire à M. Jean-Charles RAMIREZ Adjoint au Maire, M. Jean-Claude FAURE Conseiller Municipal à M. Pierre-Jean PRILLARD Conseiller Municipal, Mme Martine AUDY-SCHMITT Conseillère Municipale à Mme Claire SCHAEGIS Conseillère Municipale, M. François BROCHE Conseiller Municipal à Mme Joëlle DOLMAYRAC Conseillère Municipale, M. Daniel WATHLE Conseiller Municipal à M. Erick NILES Conseiller Municipal, Mme Marine MOGENNI Conseillère Municipale à M. Vincent BUI-HUU-TAI Conseiller Municipal, M. Jean-Claude FEDER Conseiller Municipal à Mme Isabelle SAUSSET Conseillère Municipale, M. Frédéric VAUBOURG Conseiller Municipal à Mme Scarlett BERGAGNA Conseillère Municipale, M. Mickael MAYER Conseiller Municipal à M. Roger STADTFELD Conseiller Municipal,

**Secrétaire de séance :** Madame Monique COULAIS, Adjointe au Maire

Date de convocation

**17/05/2023**

Date d'affichage

**26/05/2023**

Nombre de conseillers

En exercice : **33**

Présents : **23**

Votants : **33**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL**

Accusé de réception en préfecture  
077-217704790-20230523-CM23052023-09-DE  
Date de télétransmission : 25/05/2023  
Date de réception préfecture : 25/05/2023

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-21 relatifs à la désignation d'un président de séance autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de gestion,

**VU** le Compte de Gestion de l'exercice 2022 dressé par le Receveur Municipal,

**VU** l'état des Restes à Réaliser 2022 de la section d'Investissement, dépenses et recettes,

**VU** l'avis de la Commission des Finances,

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Yohann DESFOUX, Adjoint au Maire, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif 2022,

**CONSIDÉRANT** que Madame Edmonde JARDIN, Maire en exercice, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Yohann DESFOUX, Adjoint au Maire, pour le vote du Compte Administratif 2022,

**DELIBÉRANT** sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par l'Ordonnateur, après s'être fait présenter le Budget Primitif 2022 et la Décision Modificative de l'exercice considéré,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR** 22 voix pour,

10 abstentions (M. WATHLE, Mme RECULET, M. NILES, M. VAUBOURG, Mme BERGAGNA, Mme SAUSSET, M. GODICHE, M. FEDER, Mme MOGENNI, M. BUI-HUU-TAI),

0 voix contre,

1 NPPV (Mme Edmonde JARDIN).

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le Compte Administratif 2022 de la Ville, arrêté à un excédent brut global de **303 508,65 euros** (Trois cents trois mille cinq cents huit euros et soixante-cinq centimes), corrigé du solde des restes à réaliser de la section d'Investissement de **1 314 436,10 euros**, soit un excédent net de clôture de **1 617 944,75 euros** (Un million six cents dix-sept mille neuf cents quarante-quatre euros et soixante-quinze centimes), détaillé ci-après :

<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 BUDGET PRINCIPAL</b>	
	<b>En euros</b>
<b>Résultat de fonctionnement 2022</b>	
Titres émis sur l'exercice	16 450 268,51
- dont recettes rattachées	765 040,00
Mandats émis sur l'exercice	16 035 999,76
- dont dépenses rattachées	967 707,60
Résultat de l'exercice (1)	414 268,75
Résultat antérieur reporté (2)	1 318 057,80
<b>Résultat à affecter (1)+(2)</b>	<b>1 732 326,55</b>
<b>Solde d'exécution d'investissement 2022</b>	
Titres émis sur l'exercice	3 531 313,68
- dont affectation en réserves (1068)	0,00
Mandats émis sur l'exercice	4 778 896,69
Solde d'exécution de l'exercice (titres - mandats)	-1 247 583,01
Solde d'exécution d'investissement reporté (besoin de financement)	<b>-181 234,89</b>
<b>Solde d'exécution cumulé (déficit d'investissement)</b>	<b>-1 428 817,90</b>
<b>Solde des restes à réaliser d'investissement 2022</b>	
- Recettes	3 044 498,26
- Dépenses	1 730 062,16
<b>Solde des restes à réaliser (besoin de financement)</b>	<b>1 314 436,10</b>
<b>Besoin de financement d'investissement 2022 corrigé des restes à réaliser d'investissement 2022</b>	
- Solde d'exécution cumulé	-1 428 817,90
- Solde des restes à réaliser	1 314 436,10
<b>Résultat investissement 2022 (besoin de financement)</b>	<b>-114 381,80</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2022</b>	<b>303 508,65</b>
<b>Avec RAR</b>	<b>1 617 944,75</b>

**ARTICLE 2 : CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**ARTICLE 3 : RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

**ARTICLE 4 : ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 23 mai 2023,



Le Maire,

Edmonde JARDIN

Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-trois mai, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

**PRESENTS :**

Mme Edmonde JARDIN, *Maire*

M. Yohann DESFOUX, Mme Monique COULAIS, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, M. Jean-Charles RAMIREZ, Mme Catherine CHIOCARELLO, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, *Adjoints au Maire*

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Roger STADTFELD, Mme Agnès ALENDA, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Claire SCHAEGIS, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Pauline PRILLARD, Mme Synthia GATIBELZA, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, M. Paul GODICHE, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Erick NILES, Mme Scarlett BERGAGNA *Conseillers Municipaux*

**POUVOIRS :**

M. Rémy VILCOCQ Adjoint au Maire à M. Jean-Luc COCHEZ Adjoint au Maire, M. Didier DESFOUX Adjoint au Maire à M. Jean-Charles RAMIREZ Adjoint au Maire, M. Jean-Claude FAURE Conseiller Municipal à M. Pierre-Jean PRILLARD Conseiller Municipal, Mme Martine AUDY-SCHMITT Conseillère Municipale à Mme Claire SCHAEGIS Conseillère Municipale, M. François BROCHE Conseiller Municipal à Mme Joëlle DOLMAYRAC Conseillère Municipale, M. Daniel WATHLE Conseiller Municipal à M. Erick NILES Conseiller Municipal, Mme Marine MOGENNI Conseillère Municipale à M. Vincent BUI-HUU-TAI Conseiller Municipal, M. Jean-Claude FEDER Conseiller Municipal à Mme Isabelle SAUSSET Conseillère Municipale, M. Frédéric VAUBOURG Conseiller Municipal à Mme Scarlett BERGAGNA Conseillère Municipale, M. Mickael MAYER Conseiller Municipal à M. Roger STADTFELD Conseiller Municipal,

**Secrétaire de séance :** Madame Monique COULAIS, Adjointe au Maire

Date de convocation

**17/05/2023**

Date d'affichage

**26/05/2023**

Nombre de conseillers

En exercice : **33**

Présents : **23**

Votants : **33**

**OBJET : AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT  
DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL**

Accusé de réception en préfecture  
077-217704790-20230523-CM23052023-10-DE  
Date de télétransmission : 25/05/2023  
Date de réception préfecture : 25/05/2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14, qui prévoit l'affectation du résultat de Fonctionnement au vu du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

VU la délibération en date du 11 avril 2023 portant affectation provisoire du résultat de Fonctionnement 2022 au Budget Primitif 2023 adopté le même jour,

VU la délibération de ce jour arrêtant le Compte Administratif 2022 en conformité avec le Compte de Gestion du Comptable Public, lesquels présentent un résultat de Fonctionnement de 1 732 326,55€ et un solde brut d'exécution d'Investissement de -1 428 817,90 €,

VU l'état des restes à réaliser de la section d'Investissement arrêté par Madame le Maire au 31 décembre 2022 et visé par le Trésorier Municipal, qui présente un solde positif de financement de 1 314 436,10 €,

VU l'avis de la Commission des Finances,

**CONSIDÉRANT** le besoin de financement de la section d'Investissement ainsi établi à 114 381,80 €,

**CONSIDÉRANT** qu'il est proposé ce jour de confirmer l'affectation définitive du résultat de Fonctionnement 2022 ainsi que suit :

- 114 381,80€ en réserve capitalisée de la section d'Investissement au compte 1068
- 1 617 944,75€ correspondant au solde de l'excédent de Fonctionnement en report à nouveau créditeur au compte 002

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR** 23 voix pour,

10 abstentions (M. WATHLE, Mme RECULET, M. NILES, M. VAUBOURG, Mme BERGAGNA, Mme SAUSSET, M. GODICHE, M. FEDER, Mme MOGENNI, M. BUI-HUU-TAI),

0 voix contre.

**ARTICLE 1 : APPROUVE ARTICLE 1 : AFFECTE DEFINITIVEMENT** le résultat de Fonctionnement du Budget Principal de l'exercice 2022, soit 1 732 326,55€ ainsi que suit :

- 114 381.80€ en réserve capitalisée de la section d'Investissement au compte 1068
- 1 617 944.75€ correspondant au solde de l'excédent de Fonctionnement en report à nouveau créditeur au compte 002

<b>POUR MEMOIRE</b>							
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Excédent antérieur reporté (2021) (report à nouveau créditeur) Virement à la section d'Investissement	<b>1 318 057,80€</b>						
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2022: EXCEDENT</b>	<b>1 732 326,55 €</b>						
A) Déficit d'Investissement au 31/12/2022 <b>AFFECTATION OBLIGATOIRE</b> à l'apurement du déficit  Déficit résiduel à reporter	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: center;"><b>114 381,80€</b></td> </tr> </table>	<b>114 381,80€</b>					
<b>114 381,80€</b>							
à l'exécution du virement à la section d'Investissement (compte 1068) <b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	<table style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="text-align: right;"><b>114 381,80€</b></td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="text-align: right;"><b>0€</b></td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="text-align: right;"><b>1 617 944,75€</b></td> </tr> </table>		<b>114 381,80€</b>		<b>0€</b>		<b>1 617 944,75€</b>
	<b>114 381,80€</b>						
	<b>0€</b>						
	<b>1 617 944,75€</b>						

**ARTICLE 2 : CONFIRME** que l'excédent de Fonctionnement et le solde d'Investissement reportés de l'exercice 2022, ainsi que les restes à réaliser d'Investissement, sont inscrits au Budget Primitif Ville de l'exercice 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 23 mai 2023,



Le Maire,

*[Handwritten signature]*

Edmonde JARDIN



Accusé de réception en préfecture  
077-217704790-20230523-CM23052023-10-DE  
Date de télétransmission : 25/05/2023  
Date de réception préfecture : 25/05/2023



Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-trois mai, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

**PRESENTS :**

Mme Edmonde JARDIN, *Maire*

M. Yohann DESFOUX, Mme Monique COULAIS, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, M. Jean-Charles RAMIREZ, Mme Catherine CHIOCARELLO, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, *Adjoints au Maire*

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Roger STADTFELD, Mme Agnès ALENDA, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Claire SCHAEGIS, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Pauline PRILLARD, Mme Synthia GATIBELZA, Mme Céline RECULET, Mme Isabelle SAUSSET, M. Paul GODICHE, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Erick NILES, Mme Scarlett BERGAGNA *Conseillers Municipaux*

**POUVOIRS :**

M. Rémy VILCOCQ Adjoint au Maire à M. Jean-Luc COCHEZ Adjoint au Maire, M. Didier DESFOUX Adjoint au Maire à M. Jean-Charles RAMIREZ Adjoint au Maire, M. Jean-Claude FAURE Conseiller Municipal à M. Pierre-Jean PRILLARD Conseiller Municipal, Mme Martine AUDY-SCHMITT Conseillère Municipale à Mme Claire SCHAEGIS Conseillère Municipale, M. François BROCHE Conseiller Municipal à Mme Joëlle DOLMAYRAC Conseillère Municipale, M. Daniel WATHLE Conseiller Municipal à M. Erick NILES Conseiller Municipal, Mme Marine MOGENNI Conseillère Municipale à M. Vincent BUI-HUU-TAI Conseiller Municipal, M. Jean-Claude FEDER Conseiller Municipal à Mme Isabelle SAUSSET Conseillère Municipale, M. Frédéric VAUBOURG Conseiller Municipal à Mme Scarlett BERGAGNA Conseillère Municipale, M. Mickael MAYER Conseiller Municipal à M. Roger STADTFELD Conseiller Municipal,

**Secrétaire de séance :** Madame Monique COULAIS, Adjointe au Maire

Date de convocation

**17/05/2023**

Date d'affichage

**26/05/2023**

Nombre de conseillers

En exercice : **33**

Présents : **23**

Votants : **33**

**OBJET : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA  
COMMUNE ET LE CCAS DE VAIRES-SUR-MARNE POUR LES MARCHÉS  
D'ASSURANCE LOT N°1 (DOMMAGE AUX BIENS)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L2113-6 et suivants,

VU le projet de convention de groupement, ci-annexé,

**CONSIDÉRANT** que les services municipaux et les services du Centre Communal d'Action Sociale ont des besoins communs en matière d'assurance et qu'à ce titre, il convient de rechercher des prestataires capables de répondre aux besoins desdites structures par le lancement d'un appel d'offres,

**CONSIDÉRANT** qu'afin de simplifier les procédures et de réaliser des économies d'échelle, il est pertinent de constituer un groupement de commandes entre la commune et le CCAS,

**CONSIDÉRANT** que le marché d'assurance concerne notamment :  
- L'assurance dommages aux biens et risques annexes,

**CONSIDÉRANT** que la convention de groupement débutera à compter de sa signature et prendra fin à l'échéance du marché (durée estimée : quatre ans).

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR** 33 voix pour,  
0 abstentions,  
0 voix contre.

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention de groupement de commande entre la commune et le CCAS de Vaires-sur-Marne pour les marchés d'assurance, ci-annexée,

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention de groupement ainsi que tous documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 23 mai 2023.



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Edmonde JARDIN", is written over a horizontal line.

Edmonde JARDIN